

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 16 mai 2023 à La Forclaz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Seytroux</u> :	BOYAT Sylvie (DS)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps</u> :	VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procuration :

DEGENEVE Alain (Lullin) à VUATTOUX Rémy (Lullin)

Délégués excusés :

CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps), DEGENEVE Alain (Lullin) et MORAND Jean-Claude (DT Seytroux)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 10 mai 2023

1- Désenclavement du Chablais : intervention de l'association « Oui au désenclavement »

Jacques FAUDOT, Président de l'association « Oui au Désenclavement du Chablais » vient présenter la situation du projet de désenclavement et demande aux membres du conseil communautaire de soutenir ce projet en adoptant une motion ce soir (voir discours en annexe).

Le conseil communautaire, à la majorité (Mireille MARTEL, Philippe VINET et Sylvie BOYAT s'abstiennent), approuve la motion de soutien qui lui a été présentée.

2- Approbation des procès-verbaux des réunions du 28 mars 2023 et du 11 avril 2023

Sophie COTTET souligne une erreur de retranscription de ses propos dans le PV de séance de la réunion du 11 avril 2023. Elle ne se demande pas pourquoi l'implantation de l'OTVA n'est pas prévue dans le projet mais avait simplement rappelé que l'OTVA est un EPIC et qu'elle ne comprend pas pourquoi son bureau d'accueil devrait être intégré dans le projet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séance des réunions du 28 mars 2023 et du 11 avril 2023.

3- Marchés publics

3.1 Terrain de football de Bellevaux : passation de conventions pour l'accès au site

Jean-Louis VUAGNOUX informe les membres du conseil communautaire que l'accès au site nécessite le passage sur les parcelles de 2 propriétaires privés, Frédéric REY et Laurent REY. Ces deux propriétaires ne souhaitent pas vendre leurs terrains mais sont d'accord pour passer avec la CCHC une convention de 30 ans, ce qui permettrait de réaliser les travaux nécessaires à la réalisation d'une voie sécurisée et accessible aux engins de chantier puis aux véhicules légers. Le financement de cet accès est pris en charge par la commune de Bellevaux à concurrence de 30 000 € HT (14 880 € HT dans un premier temps) via les droits ouverts voirie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ces conventions.

Seule la convention avec Laurent REY a finalement été passée. Pour ce qui est du terrain de Frédéric REY, ce sera finalement la commune de Bellevaux qui achètera la partie de parcelle concernée par l'accès.

3.2 Reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire sa délibération du 11 avril 2023 par laquelle il avait attribué les lots 1 à 10 du marché public lancé pour la reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux. Il ajoute que le lot n° 11 (plomberie – ventilation) a été attribué depuis par le Président, de gré à gré, au groupement Aquatair / Ventiméca pour un montant de 102 729,41 € HT (estimation à 98 000 € HT). Pour le lot n° 12 (électricité), une négociation a été menée avec les 2 candidats en lice et il est proposé de retenir l'offre de STECH pour un montant 53 269,00 € HT (estimation à 48 000 € HT).

Au total, le marché global s'élève à 567 642,19 € HT (560 000 € HT au budget : 530 000 € de travaux + 30 000 € HT de divers et aléas).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot n° 12 à l'entreprise STECH.

3.3 Aménagement de la ZAE des Lanches : viabilisation AEP, EP et EU

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une seule société a présenté une offre, l'entreprise BARLET TP pour un montant après négociation de 239 485,65 € HT (estimation à 233 800 € HT).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à BARLET TP.

3.4 Aménagement et viabilisation de la phase d'extension de la ZAE de Moulin Desailly

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le bureau communautaire, lors de sa réunion du 12 mai, a souhaité continuer le travail d'analyse technique des offres reçues et mener une négociations avec l'ensemble des candidats. Ce point est donc reporté à l'ordre du jour de la réunion du 27 juin 2023.

Emmanuel REY se demande à quoi sert le conseil communautaire si tout se passe en bureau. Fabien TROMBERT précise qu'il s'agit ici simplement de négocier et de demander des précisions aux candidats, afin justement que le conseil communautaire soit en mesure d'attribuer le marché dans les meilleures conditions possibles.

3.5 Travaux de génie civil pour la pose de conteneurs semi-enterrés

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une seule société a présenté une offre recevable, l'entreprise COLAS pour un montant, après négociation, d'un montant de 242 175 € HT sur 3 ans (estimation à 204 000 € HT).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché dans les conditions qui lui ont été présentées.

3.6 Réfection complète de la route de Très le Mont : passation d'un groupement de commande avec la commune de Lullin

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de réfection complète de la route Très le Mont à Lullin dont le montant est estimé à 1 100 000 € HT (travaux, SPS, MOE), dont 805 000 € sont financés par une aide du CD74. Il souligne que la maîtrise d'œuvre s'arrêtera en phase VISA et que le suivi du chantier sera assuré par le responsable voirie de la CCHC. Afin de pouvoir intégrer dans ce projet des travaux d'adduction en eau potable qui ne relèvent pas de la compétence de la CCHC (estimés à 82 500 €), il fait part de la nécessité de constituer un groupement de commandes avec la commune de Lullin.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un groupement de commande et désigne la CCHC en tant que coordonnateur.

3.7 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau siège pour la CCHC : versement de primes aux candidats retenus

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la maîtrise d'œuvre pour la construction du siège de la CCHC fait l'objet d'un concours. Dans ce cadre, il convient de fixer le montant de la prime à verser aux 3 candidats retenus à l'issue de la première phase et travaillant sur les esquisses à présenter au jury. Il est proposé de fixer cette prime à 17 000 € HT (montant estimé de la phase ESQ de la MOE moins un abattement de 20%).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer cette prime à 17 000 € HT.

4- Personnel

4.1 Ecogardes : création d'un emploi permanent et d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, conformément aux décisions du conseil communautaire prises lors du DOB (réunion du 28 mars 2023) puis du vote du budget 2023 (réunion du 11 avril 2023), deux emplois d'écogardes sont à créer :

- un emploi permanent à l'année à plein-temps à l'année, occupé par Valérie ARZUR, à compter du 1^{er} juin 2023,
- un emploi saisonnier à plein temps, du 1^{er} juin au 31 août 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 2 emplois.

4.2 DDVA : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de créer, comme chaque année, les emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2023 (un emploi de renfort pour l'accueil et un emploi pour la taverne).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

4.3 Musées de Bellevaux : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, conformément aux décisions du conseil communautaire prises lors du DOB (réunion 28 mars 2023) puis du vote du budget 2023 (réunion du 11 avril 2023), le poste mutualisé écocarde/médiateur des musées de Bellevaux est supprimé et remplacé par un poste de médiateur culturel à plein-temps du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024. Ce poste sera dédié pour environ 21h aux musées de Bellevaux et pour 14h comme renfort au DDVA, sachant que les 2 médiatrices ne sont plus suffisantes pour faire face à la demande des scolaires et des centres de vacances.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer cet emploi.

Stéphane PUGIN-BRON tient à remercier la commune de Bellevaux qui met à disposition ponctuellement son bureau des adjoints.

4.4 Conventionnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la gestion des dossiers ARE

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, le 30 avril 2023, le contrat de la responsable France Services est arrivé à son terme et que l'agent n'a pas souhaité, du fait de son état de santé, poursuivre son activité par un nouveau contrat. L'agent pensait pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée pour invalidité, ce qui lui a été refusée. Elle s'est donc inscrit à Pôle Emploi pour percevoir une indemnité chômage qui lui a été également refusée car elle était jusqu'en avril 2022 fonctionnaire avant qu'elle ne démissionne pour un CDD.

Après confirmation du CDG74, il apparaît que dans cette situation, la collectivité de laquelle elle a démissionné (la CCHC) est redevable d'une Allocation de Retour à l'Emploi. La CCHC (comme presque toutes les collectivités) étant en auto-assurance pour ses fonctionnaires (pas de cotisation chômage), elle doit donc verser sur ses fonds propres cette ARE.

Afin de connaître les montants à verser et la durée de cette ARE, il convient de passer une convention « Assistance administrative gestion des dossiers ARE » avec le CDG74. Cette convention a pour objet d'autoriser le CDG 74 à instruire et à gérer les dossiers "chômage" du personnel de la CCHC, soit :

- l'étude des droits, le calcul des allocations et la liquidation des dossiers ;
- le calcul du délai de carence ;
- l'actualisation et la revalorisation des droits ;
- le suivi administratif des dossiers ARE (rédaction de la correspondance à envoyer par la collectivité à l'allocataire, gestion des suspensions et reprises d'indemnisation, gestion de l'activité réduite...).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

5- GEMAPI : approbation des nouveaux statuts du SIAC

Afin de rendre possible le transfert de la compétence GEMAPI au SIAC par la CCHC et la CCPEVA mais pas par Thonon Agglomération (qui restera en délégation), Stéphane PUGIN-BRON indique qu'il est nécessaire de modifier les statuts du SIAC avec les éléments suivants :

- le SIAC devient un syndicat à la carte avec des compétences obligatoires (les compétences actuelles – article 9) et des compétences à la carte dont GEMAPI (article 11)
- la composition du comité syndical ne change pas mais, concernant les compétences à la carte, seuls les délégués représentant les structures ayant délégué lesdites compétences peuvent participer au vote (article 15.3)
- le Bureau pourra être complété par des membres provenant des structures ayant transférées des compétences à la carte en particulier GEMAPI sous réserve d'une délibération du comité pour définir le nombre et les nouveaux membres du Bureau (article 16)
- les clés de répartition des dépenses concernant les compétences obligatoires ne changent pas (articles 22.1 et 22.2)
- pour GEMAPI, la clé de répartition entre CCPEVA et CCHC est la suivante :

- investissement : au coût réel, net de subventions ou participations de tiers non membres du SIAC, pour les opérations de travaux en section d'investissement, y compris le service en capital et intérêt des emprunts contractés par le SIAC pour leur financement,
- fonctionnement : pour le surplus des besoins de financement, selon la clé suivante :
 - 25 % au prorata du nombre d'habitants selon la population totale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier de l'année considérée,
 - 25 % selon le potentiel fiscal, dernier connu au 1^{er} janvier de l'année considérée,
 - 50 % selon la surface du bassin versant des adhérents, soit environ 40 % à charge de la CCHC.

Le conseil communautaire est appelé à valider ces statuts qui ont déjà été validés en conseil syndical du SIAC le 30 mars 2023. Une deuxième délibération devra être prise dans l'automne 2023 pour choisir les compétences à la carte à transférer au SIAC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIAC.

6- Désignation d'un référent déontologue pour les élus de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que l'article 218 de la loi 3DS du 21 février 2022 permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local. Il précise que le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue prévoit que les communes et groupements de communes doivent désigner, par délibération avant le 1^{er} juin 2023, le ou les référents déontologues qui pourront être consultés par les élus de leur collectivité.

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation de désignation d'un référent déontologue, l'Adm74, en concertation avec le CDG74, a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées. Pour la CCHC, il est proposé de désigner David BAILLEUL (professeur d'université, doyen en exercice de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc, spécialiste du droit et du contentieux administratifs, expérience pratique des questions de déontologie dans la fonction publique depuis plusieurs années).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne David BAILLEUL en tant que référent déontologue des élus de la CCHC.

7- Finances

7.1 Tourisme : demande de subvention pour la solution numérique

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la commission « Tourisme » a souhaité mettre en œuvre une solution numérique commune à l'ensemble des OT. Cette solution a pour but de :

- proposer un nouveau service moderne et pratique aux locaux et touristes du territoire. La solution doit permettre de guider les pratiquants dans leurs activités en leur indiquant au fur et à mesure les points de découverte (patrimoine culturel et naturel...) qui se situent sur le parcours en les mettant en valeur par différents supports (texte, photo, vidéo...),
- proposer un nouveau service moderne et pratique aux locaux et touristes du territoire. La solution doit permettre de guider les pratiquants dans leurs activités en leur indiquant au fur et à mesure les points de découverte (patrimoine culturel et naturel...) qui se situent sur le parcours en les mettant en valeur,
- compléter les sites de la CCHC et des OT en matière de données techniques (téléchargement des fichiers GPX...),
- fournir des informations sur le patrimoine aux utilisateurs (via des textes, images, vidéos ...),
- proposer un outil adapté à tous les supports (smartphones, tablettes, PC),
- donner une image dynamique au territoire,
- faire connaître le territoire.

Estimé à 110 000 € HT, ce projet a fait l'objet d'une consultation dont les offres sont actuellement en cours d'analyse.

Ce projet, inscrit au contrat Espace valléen, peut potentiellement être éligible à des aides de l'État, de la Région et du Département.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer les différentes demandes de subventions.

7.2 Réseau des bibliothèques : demande de subvention à la DRAC et au CSMB pour l'informatisation

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire du projet de ré-informatisation du réseau des bibliothèques. Il précise que ce projet, estimé à 26 748,94 € HT, est éligible au financement de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes ainsi que du Conseil Savoie Mont-Blanc :

- Conseil Savoie Mont-Blanc (40%) 10 699,57 €
- DRAC AURA (40%) 10 699,57 €
- CC du Haut-Chablais (20%) 5 349,80 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions.

7.3 Réseau des bibliothèques : demande de subvention à la DRAC pour l'acquisition du véhicule navette

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire du projet de navette du réseau des bibliothèques. Le projet consiste en la mise en place d'un service de circulation des documents entre les bibliothèques sur réseau, à partir des demandes de réservations des abonnés depuis le catalogue commun du réseau, et donc la possibilité pour un abonné de se faire acheminer un document vers sa propre bibliothèque. Il précise que ce projet, qui nécessite l'acquisition d'un véhicule dont le montant est estimé à 29 969,87 € HT, est éligible au financement de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes :

- DRAC Auvergne Rhône-Alpes (40%) 11 987,95 €
- CC du Haut-Chablais (60%) 17 981,92 €

Le conseil communautaire, à la majorité (Sophie COTTET votre contre), approuve ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer la demande de subvention.

7.4 DDVA : nouveaux tarifs pour la boutique et la taverne

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés en annexe.

7.5 Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs pour la boutique

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés en annexe.

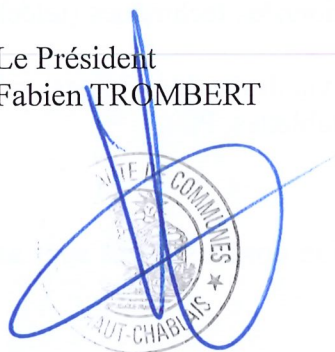
8- Questions diverses

Sophie COTTET aimerait savoir où en est l'installation de conteneurs semi-enterrés demandés à côté de l'EHPAD depuis plusieurs années. Jean-Claude MORAND n'étant pas présent, la question devra lui être posée ultérieurement.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le 27 juin au Biot et le 5 septembre à Morzine.

A Le Biot, le 11 juillet 2023

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD





OUI AU DESENCLAVEMENT DU CHABLAIS

Mesdames, Messieurs les élus, notre association « Oui au Désenclavement du Chablais » remercie la Présidente du CCHC, Mr. Trombert, de nous accueillir à cette assemblée.

Comme vous le savez tous notre association milite depuis plus de 25 ans, sous toutes ses formes, pour le désenclavement du Chablais, que ce soit routier, lacustre, bus, train ou autre....

A cette époque, certains politiques, non pas eu peur de nous accompagner lors de nos premières actions aussi spectaculaires les unes que les autres.

Malheureusement, avec le temps la lassitude s'est installée, des changements de personnalités à la tête des communes on fait que nous nous sommes retrouvés un peu isolés mais toujours existants !

Après le vote de la DUP, nous avons volontairement, assumé une attitude plus en retrait pour ne pas entraver l'avancée du dossier. D'autant que, aux dires de beaucoup d'élus, la partie était gagnée, donc plus nécessaire de militer ouvertement.

Les opposants à ce projet ont poursuivi leurs actions avec l'appui de nos voisins suisses et de la presse, en particulier le Messenger, qui soit dit en passant ne porte qu'une seule voie, celle de l'opposition au projet !

Malgré cela le dossier avance et l'état a lancé l'appel d'offre !

Les différents concessionnaires ont rendu leurs offres en novembre 2022 et, l'état se donne presque une année pour faire son choix.

Ce délai est inadmissible

Notre association est intervenue auprès de notre députée, Anne-Cécile Violland, pour qu'elle s'enquiert des raisons de ce délai démesurément long et qu'elle s'attache à obtenir le raccourcissement de ce dernier. Comme vous le savez tous, le projet de la deux fois deux voies n'a pas été inscrit dans le PLUI de l'agglomération de Thonon.

Nos sénateurs, Sylviane Noël et Cyril Pellevat, ont fait adopter par la chambre haute une loi, qui dans le cas qui nous concerne, permet une modification du PLUI avant 2025, date à laquelle la DUP deviendrait

1, Impasse du Clos de la Forge
Tully
74200 THONON-les-Bains

☎ 04.50.71.24.15

caduqué, ce qui obligerait à reprendre toute la procédure avec la perte de temps et d'énergie que cela entraînerait.

Notre association a entrepris d'aller à la rencontre des maires des communes impactées par ce projet auto routier.

Nous avons déjà rencontré les maires des différentes communes du Chablais, dont Thonon, Ballaison, Sciez, Allinges, Douvaine, Orcier, Armoy pour ne citer qu'eux

D'autres rencontres vont suivre !

Par le passé des projets d'envergure pour le Chablais n'ont pas abouti de par le manque d'implication des différents élus.

Réveillez-vous, le Chablais existe et vit !

C'est une région à part entière qui se doit d'avoir des infrastructures routières et ferroviaires lui permettant de s'ouvrir vers l'extérieur.

Le Chablais n'est pas qu'une réserve de main d'œuvre bon marché pour les entreprises suisse !

Depuis plusieurs années, notre région accueille 10 000 nouveaux habitants par an !

La Suisse, Genève et Carouge en particulier, qui soit dit en passant nous mettent les bâtons dans les roues pour la réalisation de cette deux fois deux voies, ne se préoccupent en aucune façon des infrastructures immobilières et routières que les communes doivent assumer pour faire face à l'afflux de population attirée par l'eldorado que représente ce pays !

La preuve en est, les dotations consenties par la Confédération Helvétique qui sont largement réparties sur Annemasse, Gex, St Julien et autres..... mais rien ou presque pour le Chablais !!!

Rassurez moi, le Chablais fait bien parti du Grand Genève ???

Notre association a sollicité un élu régional, ne représentant pas le Chablais, pour interpeller le président Laurent Vauquiez lors d'une session de l'assemblée régionale à Lyon au sujet de l'avancement du dossier de la deux fois deux voies et la position de la région à ce sujet !

Le vice-président de la région en charge du réseau routier, nous a confirmé le soutien de la région concernant le prochain vote à l'Assemblée Nationale de la loi permettant la modification du PLUI du Chablais.

Le Chablais n'est pas qu'un point sur une carte où nos énarques viennent séjourner quelques jours de vacances été comme hiver !!

Mais le Chablais vit, des gens y vivent, travaillent et résident à longueur d'année. Les habitants des différentes communes impactées par une circulation non maîtrisée subissent de plein fouet toutes ces nuisances !

Vous avez été élus par ces habitants, qui en retour sont dans l'attente de vos actions et n'attendent qu'une chose, être désenclavés !

Montrez leurs enfin que vous vous battez pour faire aboutir ce dossier.

Pour une fois dans le Chablais, laissez les querelles de clocher au placard et faites-vous entendre !

Nous sommes entrain de nous asphyxier au sens propre comme au figuré !

Nous avons besoin de votre soutien, venez nous rejoindre lors de la manifestation publique que nous comptons organiser le samedi 03 juin 2023 à 10 h 30 Place des Arts à Thonon.

Venez avec vos écharpes tricolores, vos adjoints et vos conseillers municipaux !

Je tiens au nom de l'association, remercier le Président de Thonon agglo Christophe Arminjon pour avoir fait voter une motion de soutien pour la deux fois deux voies lors du précédent Conseil Communautaire et le maire d'Allinges François Deville pour avoir fait la même chose lors du dernier conseil municipal de sa commune.

Nous attendons que vous fassiez de même dans vos communes respectives !

Notre association compte sur vous !

Nous vous remercions de votre attention.

Le Président de l'association Oui au Désenclavement du Chablais.

Jacques Faudot

Esschert Design

Réf. Article	Désignation	Qté	Coût unitaire HT €	Montant total HT €	Prix Vente Public
KG267	Ceinture enfant + outils insectes	12	5,60 €	67,20 €	14,00 €
KG277	Parapluie à peindre « fleurs »	12	6,25 €	75,00 €	16,00 €
KG250	Kit pour peindre son hôtel à insectes	6	5,99 €	35,94 €	15,00 €
EG06	Attrape guêpes ruche L ass	12	3,60 €	43,20 €	9,00 €

Vin Blanc Chaud	3,50€
Jus de pomme Chaud	2,80€
Tisane médiévale <i>Mediaeval-style herbal tea (infusion)</i>	3,50 €
<p>Secret de Saint Guérin – Saint Guérin's Secret / Secret d'Hildegarde – Hildegard's Secret / Passe brouet – 'Passe-Brouet' / Tisane du Tailleur de pierre – Stonemason's tea / Jardin des simples - Herb garden / Petit frais – 'Petit frais' / Marchand de sable – Sand-merchant / Parfum d'hiver – Winter perfume / Tisane des 800 ans de la consécration – 800th anniversary tisane / Secret des bois – Forest Secrets</p>	
 Thé tea	3,50 €
<p>Nature : Quiétude à l'abbaye (Thé vert earl grey) / Matinée à L'abbaye (thé noir breakfast) Composé : Réconfort du randonneur - Thé vert Sencha, citron, mangue, menthe ; Voyage en pays du Haut-chablais - Thé vert, maté, cannelle, oranger, citron, chocolat, girofle ; La route des épices : Thé vert, cannelle, menthe, cardamome, gingembre ; Le temps de la lecture : caramel, cassis, cannelle Thé des alpages : Thé vert noix et vanille ; Soirée au refuge : Thé noir, pistache</p>	
Espresso / Ristretto / Allongé / Déca	1,70 €
Double espresso	2,20 €
Cappuccino	3,00 €
Chocolat chaud <i>hot chocolate</i>	3,00 €
Chocolat viennois <i>Viennese chocolate</i>	4,00 €
Sirop à l'eau – le verre 25cl – <i>Fruit cordial water</i>	2,00 €
<p>violette - violet ; fraise - strawberry ; myrtille – bilberry ; menthe – mint ; grenadine ; citron cedrat - lemon cedar</p>	
Diabolo – 25cl – <i>lemonade and fruit cordial</i>	2,50 €
Limonade – le verre 25 cl – <i>Lemonade, 25 cl glass</i>	2,00 €
Jus de fruits – 25cl <i>Fruit juice</i>	3,00 €
<p>orange-carotte-citron ; orange-carot-lemon. ; pomme ; apple ; fraise ; strawberry</p>	
Perrier – 33cl – <i>Perrier sparkling mineral water</i>	3,00 €
Perrier tranche – 33 cl – <i>Perrier with lemon slice</i>	3,20 €
Bouteille d'eau minérale – 50cl – <i>mineral water, 50cl bottle</i>	1,80 €
Alexion , apéritif sans alcool aux 52 plantes, le verre 8cl	3,00 €
<p><i>non-alcoholic aperitif with 52 botanicals</i></p>	
BIÈRES D'AULPS - 33cl – <i>Bière au miel de l'abbaye d'Aulps</i>	4,50 €
BIÈRES TRAPPISTES - 33cl - <i>TRAPPIST BEERS</i>	4,50 €
<p>Chimay dorée (blonde) - Orval (ambrée) - La Trappe Isid'or (ambrée) - La Trappe Witt (Blanche) - Achel (brune ou blonde) - Chimay bleue (brune) Rochefort 8 (brune)- Westmalle Triple (blonde) - Westmalle extra (blonde)</p>	
Hypocras rouge ou blanc – le verre 8cl - <i>spiced wine,</i>	3,00 €
Vin des Corbières ou de Savoie	3,50 €
<p>rouge ou rosé au verre - 14 cl – <i>red or rose wine,</i></p>	
VINS DE L'ABBAYE DE FONTFROIDE - 75cl <i>ABBEY WINE</i>	
Via Hominis rouge (vin de Pays d'Oc I.G.P.)	14,00 €
Ocellus rouge / rosé (Corbières A.O.P.)	17,00 €

Planche de l'abbaye : pour 1, 2 personnes ou à partager

assortiment charcuteries, fromages de Savoie, terrine, antipasti

- **1 pers. ou à partager** 11,00 €
- **2 pers. ou à partager** 22,00 €

Soupe maison de l'abbaye (butternut/potimarron)

Uniquement lors du Marché de Noël

5,00 €

Soupe de légumes (Délices des alpages)

5,00 €

Soupe de légumes et tomme de Savoie

7,50 €

Terrine de la vallée d'Aulps [100g] AulpsValley terrine

5,50 €

Assiette de fromages de Savoie *Plate of Savoyard cheese*

7,00 €

Plat savoyard

Diots à la tomate et pommes de terre

12,00€

Diots au vin blanc et pommes de terre

12,00€

Diots sur crozets

13,00€

Potée savoyarde

13,00€

Croque du novice

Uniquement pour les -10 ans

2 tartines toastées, jambon de pays, Reblochon

7,00€

SUCRÉ – SWEET

Tarte *Fruit tart*

framboise - raspberry ; citron meringué – lemon and meringue

3,80 €

Glace *Ice cream*

2 boules au choix : 2 scoops, choose from :

vanille - vanilla ; chocolat - chocolate ; myrtille - bilberry ; miel - honey ;

poire - pear ; violette – violet ; Caramel salé ; salted caramel

3,80 €

Gaufre *waffle*

sucre glace icing sugar

3,50 €

chocolat ou caramel beurre salé ou miel ou chantilly

4,00 €

Supplément boule de glace ou Chantilly

additional scoop or whipped cream

1,80 €



La Croix Blanche
La carte / Menu

GROUPE

MENU GROUPE

22€ / personne

Sur réservation, à partir de 10 et limité à 25 personnes

Apéritif Hypocras

Soupe du convers et sa tomme de Savoie

Diots à la tomate ou au vin blanc et pommes de terre

Dessert du moment, vin (15cl – Corbières ou Savoie - rouge, blanc ou rosé)

Café

TVA incluse, 10% sauf boissons alcoolisées 20% (10% VAT included, except for alcoholic drinks 20%)

Proposition de tarifs boutique pour 3 nouvelles acquisitions
Musées de Bellevaux

le 26 avril 2023

Désignation	Prix d'achat HT	Prix public proposé
Peluche Chauve souris	5,40€	10€
Peluche Aigle royal	5,40€	10€
Peluche marmotte Edelweiss	4,30€	9€

Valérie ARZUR
régisseuse

